



**MINISTÈRE DE LA JUSTICE**

**TRIBUNAL JUDICIAIRE de SAINT-GAUDENS**

Service de la Protection des majeurs

Le greffier

à

Mme Danièle BOYER  
265 route de Lespiteau

31160 ENCAUSSE LES THERMES

N°R.G.: 22/00195 N°Portalis : 46CZ-6-B7G-GD  
Cabinet : 1

Jeannine, Blaisine, Séraphine SÈRE Epouse TALAZAC

**NOTIFICATION**

Le greffier du TRIBUNAL JUDICIAIRE a l'honneur de vous faire connaître que, **dans l'intérêt de la personne à protéger :**

**Mme Jeannine, Blaisine, Séraphine SÈRE Epouse TALAZAC**

le juge des contentieux de la protection statuant en qualité de juge des tutelles de cette juridiction a rendu le 05 Août 2022 , la décision dont copie ci-annexée.

Fait le 5 août 2022

Le greffier



***Vous pouvez connaître à tout moment l'état d'avancement du dossier, en ligne, depuis votre espace personnel. Vous pouvez également effectuer en ligne toutes les requêtes en gestion de la mesure de protection ouverte. Pour plus d'informations, rendez-vous sur justice.fr ou adressez-vous à l'accueil de votre juridiction.***

**TRIBUNAL JUDICIAIRE**

Place du Palais  
31800 SAINT-GAUDENS  
Téléphone : 05.62.00.83.44  
Fax :



**MINISTÈRE DE LA JUSTICE**

**TRIBUNAL JUDICIAIRE de SAINT-GAUDENS**

Service de la Protection des majeurs

N°R.G.: 22/00195 N°Portalis : 46CZ-6-B7G-GD

Cabinet : 1

**Jeannine, Blaisine, Séraphine SÈRE Epouse TALAZAC**

Mme Danièle BOYER  
265 route de Lespiteau

31160 ENCAUSSE LES THERMES

## NOTIFICATION

J'ai l'honneur de vous notifier la **décision concernant Mme Jeannine, Blaisine, Séraphine SÈRE Epouse TALAZAC, rendue le 05 Août 2022**, en vous demandant de **bien vouloir la porter à la connaissance de l'intéressée** et de me renvoyer l'attestation ci-dessous complétée par vos soins.

Vous voudrez bien également nous informer, s'il y a lieu, du changement d'adresse de la personne à protéger pour le suivi de son dossier.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le 5 août 2022

Le Greffier



P.J.: la décision .

**Vous pouvez connaître à tout moment l'état d'avancement du dossier, en ligne, depuis votre espace personnel. Vous pouvez également effectuer en ligne toutes les requêtes en gestion de la mesure de protection ouverte. Pour plus d'informations, rendez-vous sur [justice.fr](http://justice.fr) ou adressez-vous à l'accueil de votre juridiction.**

## TRIBUNAL JUDICIAIRE de SAINT-GAUDENS

Extrait des minutes du greffe

Service de la Protection des majeurs

Place du Palais

31800 SAINT-GAUDENS

Téléphone : 05.62.00.83.44 - Fax :

N°R.G. : 22/00195 N°Portalis : 46CZ-6-B7G-GD

Cabinet : 1

## ORDONNANCE DE SAISINE

## SUR REQUETE

Jeannine, Blaisine, Séraphine SÈRE Epouse TALAZAC

Le 05 Août 2022,

Nous, Céline LOUISON, juge des contentieux de la protection statuant en qualité de juge des tutelles, assistée de Christine PACHERE, greffière ;

Vu les articles 494-1 et suivants du code civil et 1260-1 et suivants du code de procédure civile ;

Vu la requête présentée au Juge des contentieux de la protection statuant en qualité de juge des tutelles le 26 Juillet 2022 par Mme Danièle BOYER, demeurant 265 route de Lespiteau 31160-ENCAUSSE LES THERMES aux fins d'être habilité à représenter :

Mme Jeannine, Blaisine, Séraphine SÈRE Epouse TALAZAC  
née le 07 Février 1933 à MALVEZIE (31)  
Demeurant 1 rue de l'Ecole 31440 ESTENOS  
Résidant EHPAD NOÉLIE SECAIL Route du Col des Ares 31510 ANTICHAN DE FRONTIGNES.

Attendu que celle-ci est conforme aux dispositions des articles 1260-1 et suivants du code de procédure civile ;

Qu'il convient en conséquence de la déclarer régulièrement introduite.

PAR CES MOTIFS

Statuant non publiquement,

**Déclarons régulièrement introduite** la procédure d'habilitation familiale de :

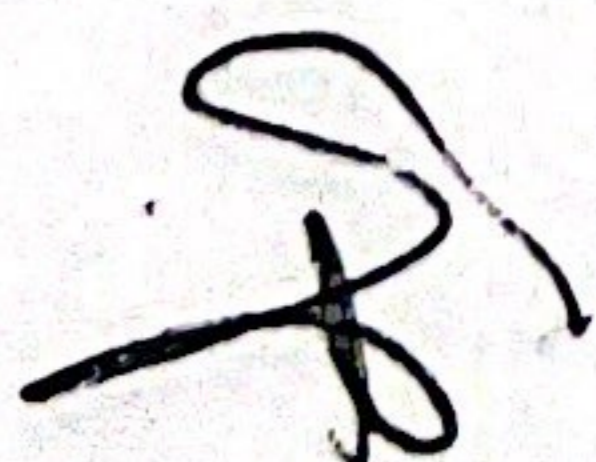
**Mme Jeannine, Blaisine, Séraphine SÈRE Epouse TALAZAC**  
**née le 07 Février 1933 à MALVEZIE (31)**  
**Demeurant 1 rue de l'Ecole 31440 ESTENOS**  
**Résidant EHPAD NOÉLIE SECAIL Route du Col des Ares 31510 ANTICHAN DE FRONTIGNES**

**Disons** qu'avis de la présente ordonnance sera donné à :

- Mme Danièle BOYER qui en donnera connaissance à la personne à protéger selon les modalités les mieux adaptées à son état de santé.

**Disons** que le greffier donnera avis de la procédure introduite à monsieur le Procureur de la République près le tribunal judiciaire de SAINT GAUDENS en application des dispositions de l'article 1260-11 du code de procédure civile.

La greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Le GreffierLa juge des contentieux de la protection  
statuant en qualité de juge des tutelles




**TRIBUNAL JUDICIAIRE de SAINT-GAUDENS**  
**Service de la Protection des majeurs**  
Place du Palais  
31800 SAINT-GAUDENS  
Téléphone : 05.62.00.83.44 - Fax :

N°R.G. : 22/00195 N°Portalis : 46CZ-6-B7G-GD  
Cabinet : 1

Jeannine, Blaisine, Séraphine SÈRE Epouse TALAZAC

Minute N° 2221620

**ORDONNANCE**  
**DISPENSE D'AUDITION**  
**HABILITATION FAMILIALE**  
(article 494-4 code civil)

Le 16 Septembre 2022,

Nous, Céline LOUISON, juge des contentieux de la protection statuant en qualité de juge des tutelles, assistée de Christine PACHERE, greffière ;

Vu les dispositions de l'article 494-4 du code civil et des articles 1260-5 et 1260-6 du code de procédure civile ;

Vu la requête reçue le 26 Juillet 2022 de Mme Danièle BOYER aux fins d'être habilitée à représenter Mme Jeannine, Blaisine, Séraphine SÈRE Epouse TALAZAC ;

Attendu que le certificat médical circonstancié établi le 12 Juillet 2022 par le Dr Pierre FILLASTRE, médecin inscrit sur la liste du procureur de la République, indique que Mme Jeannine, Blaisine, Séraphine SÈRE Epouse TALAZAC est hors d'état d'exprimer sa volonté ;

Qu'il n'y a donc pas lieu de procéder à son audition ;

**PAR CES MOTIFS**

Nous, Céline LOUISON, juge des contentieux de la protection statuant en qualité de juge des tutelles

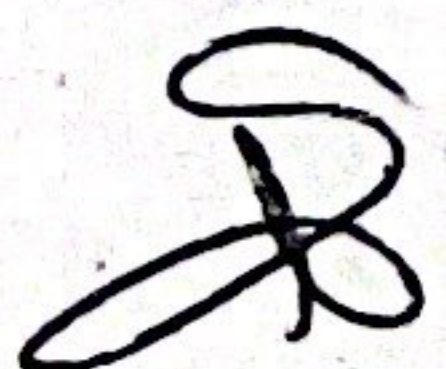
**Disons** qu'il n'y a pas lieu de procéder à l'audition de Mme Jeannine, Blaisine, Séraphine SÈRE Epouse TALAZAC ;

**Ordonnons** qu'il soit donné connaissance de la procédure engagée à Mme Jeannine, Blaisine, Séraphine SÈRE Epouse TALAZAC selon les modalités appropriées à son état par Mme Danièle BOYER qui nous rendra compte de l'accomplissement de sa mission ;

**Disons** que la présente ordonnance sera notifiée au requérant, à son avocat s'il y a lieu et à la personne chargée de lui donner connaissance de la procédure.

**Disons** qu'avis en sera donné à Monsieur le procureur de la République ;

La greffière



La juge des contentieux de la protection  
statuant en qualité de juge des tutelles



Deposé le 24/9/22



**MINISTÈRE DE LA JUSTICE**

**TRIBUNAL JUDICIAIRE de SAINT-GAUDENS**

Service de la Protection des majeurs

Destinataire :

Mme Danièle BOYER  
265 route de Lespiteau

31160 ENCAUSSE LES THERMES

N°R.G.: 22/00195 N°Portalis : 46CZ-6-B7G-GD

Cabinet : 1

**Jeannine, Blaisine, Séraphine SÈRE Epouse TALAZAC**

**DISPENSE D'AUDITION: NOTIFICATION**

Madame,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que dans l'intérêt de Mme Jeannine, Blaisine, Séraphine SÈRE Epouse TALAZAC, née le 07 Février 1933 à MALVEZIE (31), Mme Céline LOUISON, Juge des contentieux de la protection statuant en qualité de juge des tutelles, a pris, **le 16 Septembre 2022 la décision ci-jointe en copie**, la dispensant de procéder à l'audition de l'intéressée dans le cadre de la procédure actuellement engagée à son égard aux fins aux fins de désignation de personne habilitée.

**Je vous prie de bien vouloir la porter à la connaissance de Mme Jeannine, Blaisine, Séraphine SÈRE Epouse TALAZAC et de me renvoyer l'attestation ci-jointe complétée et signée par vos soins.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le 16 septembre 2022

La Greffière



**Vous pouvez connaître à tout moment l'état d'avancement du dossier, en ligne, depuis votre espace personnel. Vous pouvez également effectuer en ligne toutes les requêtes en gestion de la mesure de protection ouverte. Pour plus d'informations, rendez-vous sur [justice.fr](http://justice.fr) ou adressez-vous à l'accueil de votre juridiction.**